Les changements d’adresse à effectuer

Logement :

Caisse allocation familiale

L’assurance habitation

Les enfants qui n’ont pas changé d’établissements :

Les écoles primaires

Les collèges

Les lycées

Les enfants en bas âge :

Les crèches

La nounou

L’autre parent si vous êtes séparés

La santé (pensez à mettre à jour votre carte vitale en pharmacie, c’est gratuit) :

Caisse primaire d’assurance maladie (régime générale)

La mutuelle santé

L’organisme maladie dont vous dépendez (les indépendants)

Les impôts (vérifier la prise en compte pour les 4 points suivants) :

Taxe foncière

Taxe habitation

Redevance télévision

Imposition sur le revenu

Les assurances :

Scolaire

Habitation

Santé

Véhicules (auto, moto)

Les abonnements :

La presse (revues, journaux)

Téléphonie mobile

Les box internet

Les organismes particuliers :

RSI

URSSAF

Pôle Emploi

Caisse allocation familiale

Les banques

En préfecture :

La carte grise

Les papiers d’identité

Les listes électorales

Les centres d’intérêts :

Les clubs de sport

Les écoles de musique

Les profs à domicile (musique, soutien scolaire)

Les activités culturelles

Les cours de dessin